



CONSEIL MUNICIPAL de BERRWILLER

Séance du 02 mars 2026

PROCES VERBAL

	Présents	Excusés	Donne procuration à
Adjoints			
Fabian JORDAN	X		
André SCHMIDT	X		
Thomas KRUST	X		
Anne SCHAUMBERG	X		
Graziella BREISS	X		
Conseillers municipaux			
Benoît HERR	X		
Véronique MUNDEL	X		
André CENTLIVRE		X	A Anne Schaumberg
Justine PROBST	X		
Laurent ALTMAYER	X		
Anne-Hélène FRICKER	X		
Jérémy CARRE	X		
Brigitte HERR	X		
Matthieu STOCKER	X		
Séverine MULLER	X		
Aurélie KOENIG	X		
Arnaud KIRSCHER	X		

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 09 décembre 2025
3. Avenant pour le TIERS-LIEU
4. Souscription d'un prêt pour le TIERS-LIEU
5. Divers

POINT N° 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Anne SCHAUMBERG, Adjointe, Secrétaire de séance.

POINT N° 2 : APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2025 a été transmis in extenso à tous les membres.

N'appelant à aucune observation il est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 3 : TIERS LIEU – APPROBATION D'UN AVENANT

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'état d'avancement des travaux dans le cadre du chantier du TIERS-LIEU.

Il soumet au conseil municipal un projet d'avenant 01 pour le lot n°10 - Plâtrerie Isolation de la société UPC PLATRERIE, pour une augmentation de la masse des travaux de 0,73% d'un montant de 2 063,64 €HT – 2 476,37 €TTC relatif à des travaux modificatifs au pôle de santé et portant le nouveau montant total du marché à 339 738,65 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant 01 pour le lot n°10 Plâtrerie Isolation de la société UPC PLATRERIE d'un montant de 2 063,64 €HT - 2 476,37 € TTC, portant le nouveau montant total du marché à 339 738,65 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à intervenir en ce sens et tous documents s'y rapportant.

POINT N° 4 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE TIERS-LIEU

Dans le cadre de la construction du tiers-lieu, conformément au plan de financement, il est prévu de réaliser un emprunt d'un million d'euros (1 000 000).

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, une proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations, composée d'une ligne de prêt pour un montant total d'un million d'euros (1 000 000 €) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du prêt : prêt transformation écologique

Montant : un million d'euros (1 000 000 €)

Durée de la phase de préfinancement : néant

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction des la variation du taux du Livret A

Amortissement : Prioritaire (profil amortissement du capital constant)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissier : 1A

Commission d'instruction : 0,06% (6 points de base) du montant du prêt.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de la Caisse de Dépôts et Consignation pour la réalisation d'un prêt d'un montant d'un million d'euros (1 000 000 €) au titre de la construction du TIERS-LIEU aux conditions ci-dessus énoncées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire Fabian JORDAN et délégataire dûment habilité, à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et fa ou le demandes de réalisation des fonds.

POINT N°5 : DIVERS

5.1. Aménagement-sécurisation de cheminement piétons Rue d'Or

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité une pré-étude pour l'aménagement-sécurisation de cheminement piétons, rue d'Or. La rue d'Or resterait à double-sens de circulation avec une voie piétonne dédiée matérialisée par des plots scellés pour empêcher le franchissement par des véhicules.

Selon le premier retour du bureau d'études EMCH + BERGER le coût des travaux à réaliser est estimé à 17 700 €HT avec la mise en place de plots et à 21 000 € avec l'aménagement de deux places de stationnement pour personnes à mobilité réduite et quelques places de stationnement lorsque la largeur de la route le permet. Ces places de stationnement donneront lieu à la mise en place d'écluses, rétrécissements de chaussée imposant le passage d'un véhicule à la fois, qui permettront de limiter la vitesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de rétablir circulation en double-sens dans la rue d'Or, avec la mise en place d'une voie piétonne dédiée sécurisée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire Fabian JORDAN à poursuivre les démarches en ce sens et de solliciter les subventions possibles au titre de ce projet.

5.2. Gestion du tiers-lieu

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité une étude auprès d'un cabinet d'expert-comptable pour la future gestion du tiers-lieu. Il est proposé de créer une association de gestion, garante du bon fonctionnement du lieu. Cette association « Tiers-Lieu de la Forge » serait présidée par le maire assisté de 2 représentants de la Commune et 4 représentants du Centre Social, des producteurs, des médecins et de la CAF. Elle sera chargée de gérer les communs, le nettoyage, la répartition des charges et des fluides et de la location des 4 cellules médicales libres.

L'AG constitutive aura lieu le 25/03 à 19h.

S'agissant de la dernière séance du mandat actuel, Monsieur le Maire remercie l'ensemble de l'équipe, les Adjoints, les Conseillers délégués et les Conseillers Municipaux pour tout le travail mené ensemble durant ces 6 années écoulées, qui ont revêtues un caractère particulier notamment en début de mandat avec la crise sanitaire qui a perturbé le bon fonctionnement des affaires municipales. Il se félicite d'avoir pu avoir à ses côtés, une équipe motivée, engagée et sur laquelle il a toujours pu compter au regard des nombreuses actions qui ont pu être menées au bénéfice des habitants et du bien vivre à BERRWILLER.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.